



NOUS CONTACTER

Secrétariat

(418) 652-2105 poste 3530
st-yves@cssdd.gouv.qc.ca

Service de garde

(418) 652-2105, poste 3506
sdg.saint-yves@cssdd.gouv.qc.ca

NOUVEAU LOGO

L'école Saint-Yves est fière de vous présenter son tout nouveau logo. Un grand merci à madame Maude Lepage (enseignante d'arts plastiques) et madame Natacha Lévesque (psychoéducatrice) pour leur inspiration ainsi qu'à madame Amel Habibi (éducatrice au service de garde) pour le produit final.



HORAIRE DES CLASSES

Nous vous rappelons l'horaire des classes de nos écoles. Nous accordons une grande importance à la ponctualité et nous demandons votre collaboration afin que vos enfants puissent entreprendre leurs activités scolaires de façon ponctuelle. Il est donc important que les élèves soient présents sur la cour au son de la cloche.



Saint-Yves	Précolaire	Primaire
Avant-midi	8 h 07 – 10 h 34	8 h 07 – 11 h 32
Après-midi	12 h 52 - 15 h 17	12 h 52 – 15 h 17

Horaire festif du 22 décembre

Lors de la dernière journée avant le long congé des fêtes, les élèves vivront un horaire condensé avec les enseignants et les éducateurs de notre école. Pour souligner cet événement rassembleur, l'équipe-école déplacera son horaire pour organiser un dîner des fêtes et d'autres activités avec les groupes. Afin de bien consolider cet événement, l'horaire en continu sera offert aux élèves, ce qui fait que les classes poursuivront durant la période du dîner et ce, jusqu'à 13 h 00. Par la suite, le service de garde sera en vigueur jusqu'à la fin de la journée*. Aucun frais de garde supplémentaire ne sera facturé aux familles durant cette journée. Le détail des activités vous sera envoyé par le titulaire de votre enfant.

***Veuillez également prendre note qu'exceptionnellement, le 22 décembre uniquement, le service de garde fermera ses portes à 17 h 00 au lieu de 18 h 00.**

À Saint-Yves, c'est dans le bonheur que chacun découvre sa couleur!

Bienveillance - Engagement - Respect

Maladies contagieuses - pédiculose

Il a actuellement des enfants qui ont des poux à l'école. Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner la tête de votre enfant et celle des autres membres de la famille, puis de traiter les personnes qui ont des poux ou des lentes. Il est très important d'aviser l'école.

Vous devez aussi nous aviser pour les maladies contagieuses : nous pourrions alors prendre les mesures qui s'imposent. Dans un cas comme dans l'autre, c'est une question de respect et de prévention. Nous vous rappelons que ces informations sont confidentielles.

Retour à l'école à la suite d'une absence pour maladie

Votre enfant peut revenir à l'école sous ces deux conditions :

- 24 heures sans fièvre
- 24 heures sans vomissements

Médicaments



Aucun médicament n'est administré aux élèves sans une autorisation signée du parent. Le médicament laissé à l'école doit être identifié par un libellé de la pharmacie apparaissant sur le contenant original au nom de l'enfant. La posologie et l'heure d'administration doivent être spécifiées sur le formulaire d'autorisation.

Objets de la maison

Veillez prendre note qu'il est interdit pour les élèves d'apporter des jeux de la maison. Nous considérons que les ballons, les jouets, les peluches, les pelles, les jeux de type *Fidget*, les cartes à collectionner, etc. font partie de cette catégorie. Après un avertissement, nous confisquerons un tel objet pour une petite période s'il sort du sac à dos d'un élève. La seule exception est faite lorsqu'une activité spéciale est prévue par un intervenant de l'école. Si tel est le cas, vous serez prévenus à l'avance de l'activité en question et des objets qui peuvent être amenés.

L'école prend en charge l'achat et la gestion du matériel de jeu lorsque votre enfant est sous notre responsabilité. Merci de nous aider à assurer une saine gestion en gardant à la maison les jeux et jouets qui vous appartiennent.

Glace colorée

Avec l'arrivée de l'hiver, nous constatons que certains élèves amènent de la glace colorée de la maison. Nous vous demandons de ne pas laisser vos enfants amener celle-ci à l'école car elle tache les vêtements et les surfaces de l'école. De plus, cette glace est source de conflits dans la cour et augmente inutilement les interventions faites auprès des élèves.

À l'école, on joue dehors !

Les élèves sont appelés à jouer à l'extérieur quelques heures par jour. Il est primordial que votre enfant se présente à l'école avec tous les vêtements appropriés afin de jouer dans la cour d'école pour une longue durée en fonction de la température.

À Saint-Yves, c'est dans le bonheur que chacun découvre sa couleur!

Bienveillance - Engagement - Respect

Absences



Toute absence d'un élève doit être signalée et motivée sur l'application MParent **avant 9 h 00**. La même procédure s'applique dans le cas d'un retard.

Vous pouvez également signaler l'absence de votre enfant au service de garde en utilisant le motif 11 (Quittera plus tôt) et en indiquant le détail de l'absence dans la remarque. Ce motif se trouve dans la catégorie "Retard".



Fermeture de l'école

En tout temps, l'autorisation de fermer une école relève de la direction générale du Centre de service scolaire.

En cas de tempête, l'avis de fermeture est transmis par courriel à l'ensemble des parents et apparaît sur le site du Centre de service scolaire des Découvreurs à l'adresse suivante : www.csdecou.qc.ca. L'avis est également transmis aux différents médias avec la mention « Centre de service scolaire des Découvreurs ».

Lorsque la fermeture de l'école est confirmée avant le début des classes le matin, **le service de garde est FERMÉ.**



Arrivée des élèves

Seules les automobiles qui sont munies d'une vignette sont autorisées à se stationner sur les places réservées du Presbytère Saint-Yves.

Afin de réduire les risques d'accident, les parents assurant le transport de leur enfant **ne doivent pas entrer sur le terrain de stationnement ni stationner dans les zones interdites aux abords des écoles.**

Pour la sécurité des enfants, l'accès au cul-de-sac de la rue Alexander est interdit aux voitures entre 7 h 35 et 8 h 25.

Service de garde en fin de journée

Pour les élèves inscrits en fin de journée au SDG, on vous demande de toujours prévenir l'éducateur de votre enfant avant de quitter avec ce dernier. Nous vous demandons également d'informer par courriel le service de garde des personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant afin que leurs noms soient inscrits au dossier de celui-ci. Pour bien assurer la sécurité, les éducateurs peuvent prendre le temps de valider le dossier de votre enfant s'ils ne connaissent pas la personne qui vient chercher un enfant à leur charge.

Retraite de Madame Louise Belzile

Après de nombreuses et merveilleuses années auprès des élèves, Madame Louise fera un départ à la retraite le 8 janvier prochain. Nous la remercions chaleureusement pour son dévouement et sa bienveillance auprès des enfants durant sa carrière.

Nous souhaitons une bonne retraite à cette éducatrice passionnée !

À Saint-Yves, c'est dans le bonheur que chacun découvre sa couleur!

Bienveillance - Engagement - Respect